

L'hon. M. CAHAN: Cette opinion est tellement restreinte dans son application que nous ferions aussi bien, à mon avis, de proposer l'adoption du rapport du Président pour le présenter à la Chambre, et ensuite proposer l'ajournement des délibérations; car il reste peu de questions à étudier pour ce Comité.

L'hon. M. MACKENZIE: Nous pourrions aider le Président à l'avenir. Ce Comité pourrait formuler quelques suggestions très utiles pour orienter dans l'avenir les actes du Président.

L'hon. M. CAHAN: Je ne sache pas que ceci soit même compris dans la motion de renvoi.

M. TURGEON: Nous avons nommé un sous-comité.

L'hon. M. CAHAN: Le renvoi n'est pas très élastique.

Le PRÉSIDENT: C'est l'interprétation que j'en tire.

M. TURGEON: Le sous-comité aura devant lui l'interprétation du Président.

Le PRÉSIDENT: Pour simplifier la procédure et pour que le sous-comité se guide en conséquence, je déciderai maintenant, avec votre permission, qu'aux termes de la motion de renvoi telle que lue par le greffier et qui limite notre juridiction, nous n'avons pas l'autorisation de nous enquérir sur les mérites et les démérites de toutes ou l'une quelconque des destitutions faites par le Président actuel ou ceux qui l'ont précédé, et que je ne permettrai aucune preuve sur les mérites ou les démérites de toute nomination ou destitution.

M. BEAUBIEN: C'est la portée de la motion de renvoi.

Le PRÉSIDENT: A mon avis, c'est la portée de la motion de renvoi; si le sous-comité décide qu'il n'en est pas ainsi et s'il désire représenter à la Chambre que la motion de renvoi devrait comporter des termes assez précis pour y inclure ceci, il peut présenter une proposition à cet effet.

L'hon. M. CAHAN: Il est très à propos que le Président rende sur-le-champ sa décision, parce que sans doute, il aura l'appui du Comité, ce qui ménagera beaucoup de temps et de discussion.

Le PRÉSIDENT: Je crois aux manières expéditives.

L'hon. M. CAHAN: Je propose l'ajournement du Comité.

Le Comité ajourne pour être convoqué de nouveau à la demande du Président.